

Séance ordinaire du 07 novembre 2016

(Présidence : Jean-Charles Fresquet)

Procès-verbal

(Secrétaire : Guy de Viron)

Ordre du Jour

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Assermentation des nouveaux conseillers ;
3. Approbation du PV du CC du 03 octobre 2016 ;
4. Elections complémentaires à la CCRI ;
5. **Préavis No 14 – Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi.**
Demande de crédit d'étude de CHF 515'000.- ;
6. Communications et actualités éventuelles de la municipalité ;
7. Communications du Président et du Bureau du conseil ;
8. Propositions individuelles et divers.

Procès-verbal

20h15, la séance est ouverte par les mots de bienvenue de la part du Président.

Suite à l'appel, 61 conseillers communaux sont présents. Excusée : Mme *Isabel Taher-Selles*.

Le quorum atteint, le Président déclare la séance ouverte en invoquant la protection divine sur les travaux de l'assemblée.

1. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président propose en préambule une modification à l'ordre du jour.

Avec la réception d'un postulat de la part de Mme *Catherine Roulet* dont le titre est : « **Moins de glyphosate et de pesticides dans notre commune** », il est proposé de traiter ce postulat au point n°6 de l'ordre du jour et de décaler les points suivants.

Avec 2 avis contraires et 2 abstentions, l'ordre du jour est accepté.

2. Assermentation des nouveaux conseillers

La lettre de démission de Mme *Véronique Niklas-Lyon* est lue. Le Président a procédé à son remplacement en faisant appel au « vient-ensuite » de son parti, M. *Nicolas Mojon*. Cela donne lieu à une nouvelle assermentation qui s'ajoute à celle de deux autres conseillers excusés lors de la dernière séance du Conseil, MM. *Michel Ravessoud* et *Raffaele Spinello*.

Les trois nouveaux conseillers sont invités devant la tribune et l'assemblée est priée de se lever.

Le Président leur lit la promesse officielle et reçoit leur déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

Le Président les félicite et les invite à prendre place de plein droit au sein de leur groupe respectif.

Applaudissements nourris.

Dès ce moment, la séance du Conseil communal compte 64 conseillers communaux présents et une conseillère excusée.

3. Approbation du PV du 03.10.2016.

Comme mentionné dans la convocation à cette séance, l'accès audit PV s'est fait par le site Intranet de la Commune. Il est également rappelé que les conseillers qui veulent s'exprimer attendent le micro et parlent de manière intelligible, ce qui facilite l'enregistrement.

La discussion est ouverte. Sans avis contraire et avec 3 absentions, le PV du 03 octobre 2016 est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. Election complémentaire au sein de la CCRI

Il est procédé au remplacement de M. *Domenico Tumini*, démissionnaire, UDC.

L'élection se fait au scrutin de listes à la majorité au premier tour et majorité relative au second tour. Ouverture de la discussion.

M. *Spinello Raffaele* est proposé comme candidat, il accepte sa candidature.

Pas d'autre candidature n'est proposée. Le nombre de candidats égale donc le nombre de sièges à pourvoir.

L'élection est tacite et le candidat dûment félicité.

Le président de la commission CCRI est invité à l'intégrer dans les travaux des prochaines séances.

5. Préavis n°14 - Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi. Demande de crédit d'étude de CHF 515'000.-

La rapportrice de la commission ad hoc, Mme *Virginie Dorthe* vient lire son rapport à la tribune. (cf. annexe)

Puis, la rapportrice de la commission des finances, Mme *Nadège Longchamp* vient lire son rapport à la tribune. (cf. annexe)

Un amendement a été déposé par la commission des finances, il s'agit de le traiter avant le préavis. La discussion s'ouvre sur l'amendement, à savoir : **dans le cadre d'une enveloppe globale de CHF 17'000'000.- au maximum, tout compris - présent crédit d'étude, construction, aménagements extérieurs, mobilier etc. objet prêt à l'emploi.**

- M. le municipal, *André Guex* : Le montant de 17 Mios, estimé sur une étude respectant les normes SIA, est un coût global de construction. Celui-ci peut évoluer dans un sens comme dans un autre et ne doit pas être bloqué pour s'assurer une certaine marge de manœuvre par la suite. Le détail des coûts doit être connu avant de se prononcer définitivement.
- M. *Guy Corbaz* rappelle les coûts de construction du Collège du Mottier qui sont passés de 27 à 43 Mios.
- M. le municipal, *André Guex* refait l'historique de construction du Collège du Mottier. Le crédit d'étude annoncé de 27 Mios comportait CHF 600'000.- pour organiser un concours dont les prix sont proportionnels au coût global de construction, lui-même bloqué à 45 Mios pour 3 volets de 15 Mios.
- M. *Gérard Mojon* précise la proposition de la commission des finances à savoir, réaliser ce projet dans l'enveloppe globale de 17 Mios car les architectes, généralement rémunérés au pourcentage du montant global, sont friands des dépassements de coûts de construction.
- M. le municipal, *André Guex* affirme que le bureau d'architecture sélectionné ne travaille pas au pourcentage. Il a de l'expérience dans le domaine des constructions scolaires. Le coût du projet, conforme aux normes SIA, se situe dans la moyenne des ouvrages du même type. Comme personne ne peut prévoir de surcoût dû à une mauvaise surprise lors de la construction, il est bon de ne pas bloquer le montant au départ.

La discussion est close.

Avec 3 avis contraires et 4 abstentions, **l'amendement est accepté.**

La discussion générale s'ouvre sur le **préavis n°14.**

- M. le municipal, *André Guex* admet le bienfondé du rapport de la commission des finances mais lui reproche un manque de clarté.
- M. *Bertrand Martinelli* souhaite aborder la bonne intégration des enfants à handicap dans le futur établissement et pose la question de savoir si la prise en charge de certains aménagements spécifiques ne va pas occasionner des surcoûts.
- M. le municipal, *André Guex* rétorque qu'il en a été tenu compte dans la mesure de ce qui était connu et que toute nouvelle information constructive sera bienvenue dans l'élaboration du cahier des charges initial.
- M. *Christophe Blanc* souhaiterait comprendre d'une part pourquoi l'attente a été si longue pour être informé de ce qu'il fallait entreprendre depuis 2013 et d'autre part, pourquoi il est nulle part fait mention du cahier des charges dans le préavis.
- M. le municipal, *André Guex* répond que le travail s'est établi sur plusieurs années. L'année dernière, le crédit de construction, pour la rénovation de la piscine et le Collège du Mottier n'a pas été utilisé. Bien que le rapport SEREC soit daté de mai 2016, il y a bien eu 2 années de travail de recherche et d'information en amont. Il n'y a pas eu de temps perdu.

- M. *Christophe Blanc* prend acte de ce qui vient d'être dit, regrette qu'un rapport tel que SEREC ne soit pas accessible et invite donc la municipalité à communiquer davantage.
- M. le municipal, *André Guex* précise que le rapport SEREC sert avant tout aux premières décisions du service technique et du service des bâtiments. La Municipalité n'est au courant que depuis mai de cette année.
- M. *Stéphane Leoni* appuie la demande de M *Christophe Blanc* pour qu'il y ait plus de communication municipale pour des projets de grande envergure. Et qu'à l'avenir, le législatif soit régulièrement tenu au courant de l'évolution des décisions de la Municipalité lors des séances du Conseil communal afin qu'il ne soit pas obligé de travailler dans l'urgence.
- M. le municipal, *André Guex* affirme qu'il en sera tenu compte par la suite.

Sans autre intervenant, la discussion est close.

Avec 2 abstentions et sans avis contraires, le **préavis No 14 est accepté tel qu'amendé.**

6. Postulat de Mme Catherine Roulet : moins de glyphosate et de pesticides dans notre commune

Mme *Catherine Roulet* est appelée à la tribune pour lire son postulat et sa recevabilité est à étudier (cf. annexe).

- M. le municipal *Michel Amaudruz* rappelle que les prestations écologiques requises font partie intégrante de sa formation professionnelle et qu'il suit depuis longtemps les débats sur l'emploi et l'influence des pesticides et produits phytosanitaires sur les surfaces agricoles du territoire vaudois. De nombreuses mesures ont déjà été prises en compte même si le glyphosate n'est pas totalement interdit par la Confédération. Les herbicides et les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés le long des voies publiques, plates-bandes et bords de route pour la bonne et simple raison qu'ils ne sont pas traités au niveau des STEP. Les mauvaises herbes sont éliminées, soit par des brûleurs, soit à la main. Quant aux fongicides, ils sont réservés aux spécialistes. Les employés communaux sont formés à cette problématique. Il est possible d'informer et sensibiliser la population via « Les 4 Coins du Mont » sans toutefois diaboliser ce produit. Ce postulat ne semble pas indispensable. Par contre, le besoin d'information supplémentaire sera pris en compte dans la suite du dossier.

Le président, bien que sensible à l'aspect écologique s'abstient de tout commentaire et ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat.

- Mme *Catherine Roulet* s'interroge sur le fait qu'il n'ait pas eu de réponse au questionnaire envoyé par Greenpeace et qu'il n'y ait pas de « courrier des lecteurs » dans « Les 4 Coins du Mont ».
- M. le municipal *Michel Amaudruz* regrette le manque d'esprit scientifique de l'Association Greenpeace et estime que le périodique de la commune n'est pas judicieux pour permettre ce genre de débat contradictoire entre lecteurs, faute de place et d'échéance d'impression. Toutefois, un « Monsieur-Jardinier » pourrait très bien en devenir une rubrique thématique.
- M. *Gérard Mojon* apporte l'information suivante : une motion allant dans le même sens que ce postulat a été débattue par le législatif cantonal, puis renvoyée à l'étude d'une commission (avec modification dans le texte initial du terme d'interdiction du glyphosate remplacé par réduction), et enfin transmise par le Grand Conseil au Conseil d'Etat.
- M *Richard Nicole* s'inquiète de la légèreté avec laquelle ce sujet est traité par la Municipalité qui évoque un usage « raisonnable » du glyphosate. Or le cumul dans le sol et dans la durée

représente un tonnage considérable au point de réglementer drastiquement son utilisation.

- M. *le municipal Michel Amaudruz* rappelle que la commune n'emploie plus d'herbicides sur ses parcelles et que l'information existe déjà.
- M. *Bertrand Martinelli* propose un plan d'action et de diffusion de l'information pour en augmenter la transparence.
- M. *Maillard Marc* constate que la réponse de la Municipalité démonte le postulat, que la question reste ouverte au niveau des agriculteurs et qu'il serait utile d'en parler dans « Les 4 Coins du Mont ».

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote sur le postulat de Mme *Catherine Roulet*.

Le Conseil opte pour la prise en considération immédiate et le renvoi du postulat à la Municipalité ;

Résultat du vote : 29 oui, 28 non et 6 abstentions

Le postulat est pris en considération, et renvoyé à la municipalité.

(Le postulat est annexé au présent PV)

07. Communication de la Municipalité

Aucune communication.

08 : Communications du Président

- Le bureau du Conseil sera de nouveau sollicité pour le dépouillement de la votation fédérale du 27 novembre prochain.
- Toutes les coordonnées des conseillers ont été reportées sur l'Intranet de la commune. Elles sont à vérifier, les éventuelles erreurs doivent être communiquées au secrétaire.
- La prochaine convocation concernera la dernière séance du Conseil pour cette année, agendée au 12 décembre. Comme celle-ci risque d'être chargée la séance débutera plus tôt. Elle sera ponctuée par la traditionnelle verrée de fin d'année au carnotzet de la commune.

09 : Propositions individuelles et divers

- Intervention de Mme *Laurence Müller-Achtari* (cf document en annexe)
- M. *Antoine Chamot* souhaite qu'il y ait une information proactive notamment au sujet de la politique de la jeunesse du Mont organisée par la commune. Lors de la séance du 12.10.2016 de la CCRI de nombreux visiteurs cherchaient l'endroit où se déroulait cette séance. L'Entente Montaine a fait une de ses priorités du développement d'une structure pour adolescents, notamment en rencontrant les communes qui ont été appelées à réaliser un tel projet. Quelles sont les informations sur le profil des personnalités, le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche et le résultat visé ?
- M. le municipal, *Philippe Somsky* a rencontré les acteurs professionnels/ bénévoles ainsi que les sociétés locales qui s'occupent de près ou de loin des enfants. Les conclusions du questionnaire thématique qui leur a été proposé et le résultat des discussions de cette séance donnent deux orientations : l'attente des professionnels vis-à-vis des autorités (action cohérente avec vision globale en conformité de l'évolution législative) et celle des acteurs bénévoles soucis de la visibilité pour leur organisme, d'intégration et de participation d'habitants à leurs activités et à leur propre fonctionnement, du recrutement de la qualité des infrastructures publiques.
- Mme *Prats-Alvarez* évoque le destin de la source d'eau du Chemin de Montenailles qui a été fermé pour cause d'être devenue impropre à la consommation alors même qu'elle se situe en zone protégée.
- M. le municipal, *Michel Odier* découvre le problème tout en confirmant que cette source

- n'est pas exploitée par la commune et qu'il ne peut se prononcer sur la question.
- Mme *Virginie Dorthé* soutient fermement la création d'une commission de consultation en matière d'urbanisme qui aurait pour mérite de réduire les blocages d'information, de favoriser les échanges et de surtout permettre de travailler plus efficacement et plus sereinement. Sans être de la cogestion ou de l'ingérence dans les affaires de l'exécutif. En effet, il a été particulièrement ardu pour la commission ad hoc d'œuvrer spécifiquement sur un crédit d'étude qui n'est pas son domaine d'expérience. Son rôle et ses compétences se devraient d'être davantage précisés. Les nombreuses réflexions ont engendré un malaise certain, rendu difficile l'étude du dossier et accentué considérablement la charge de travail. La difficulté était de savoir où commençait et où finissait le rôle de la commission. C'est d'autant plus perturbant quand il s'agit d'un gros budget et que cela touche l'avenir de nos enfants. Elle conclut en faisant remarquer que la commission a peut-être trop travaillé.
 - Le président fait remarquer qu'un conseiller ne travaille jamais trop, surtout pas pour sa commune. Dans toutes nos réflexions, il faut garder en mémoire que la limite entre cogestion et ingérence est si ténue qu'il est difficile parfois de la discerner. Chacun a sa place, son travail avec ses prérogatives. Pour rappel, le Conseil est un organe délibérant qui n'a pas le pouvoir de donner des ordres.
 - M. *Karim Mazouni* soutient favorablement la demande de Mme *Achtari* pour des raisons d'efficacité des échanges entre Municipalité et Conseil.
 - Mme *Alexandra Antonazzo* regrette le manque de réunion au sein de la commission des affaires régionales et qu'il est difficile de répondre au mail reçu car aucun(e) président(e) n'a encore été nommé(e).
 - M. le syndic, *Jean-Pierre Sueur* répond que cette commission traite ses propres sujets selon ses bons désirs et que Mme *Alexandra Antonazzo* pourrait être la présidente par intérim, ce qu'elle accepte ; ce qui lui permettra de répondre et de fixer une date.
 - M. *Marc Maillard* questionne le M. le municipal *Philippe Somsky* au sujet d'un courrier daté du 10.10.2016 adressé à une partie des parents d'élèves qui révèle des informations dont ne dispose pas le Conseil. Il s'agit de la problématique des transports. Il est fait mention de la création d'un collège en Rionzi et d'une UAPE au Grand Mont, ainsi que d'autres informations distillées à la population du Mont plutôt qu'au Conseil. Est-ce que cette lettre reflète la position de la Municipalité ou celle du municipal qui signe personnellement cette lettre.
 - M. le municipal *Philippe Somsky* répond à cette question de procédure, que chaque municipal possède une certaine autonomie dans son propre dicastère. Cette délégation de compétences s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle politique qui se veut plus proche des habitants dans le but d'amener plus de qualité dans la communication. Il a appris le dysfonctionnement dans la répartition du courrier incriminé et fera toute la lumière sur cela. Il s'étonne toutefois des lacunes d'informations transmises au Conseil car toutes les informations du courrier étaient publiques ou accessibles sur le site de la commune.
 - M. *Marc Maillard* est satisfait de ce souci de transparence de la part de la Municipalité. Toutefois il est étonnant que la moitié de la population du Mont soit au courant d'une rentrée scolaire en août 2018 alors que le crédit d'étude n'est pas encore voté !

Le Président rappelle à M. le municipal *Philippe Somsky* qu'il doit demander la parole avant de s'exprimer.

- M. le municipal *Philippe Somsky* affirme en avoir déjà discuté avec les parents d'élèves.
- M. *Daniel Besson* s'interroge sur la réaction de la municipalité en cas de vote négatif du préavis ce soir.
- M le syndic, *Jean-Pierre Sueur* répond que la construction se ferait tout de même au Rionzi avec la solution de containers !

- Mme *Annen-Devaud* s'étonne que l'information ne soit distribuée qu'à la moitié des élèves et si les informations ultérieures ne concordent pas, cela prête à une certaine confusion.
- Pour Mme *Virginie Dorthe* la prudence est une vertu à cultiver. Elle insiste pour que la communication soit améliorée car c'est prendre de gros risques supplémentaires de se discréditer politiquement si le Conseil devait se déterminer sur un crédit et un projet sans avoir pleinement connaissance de toutes les informations. La création d'une commission consultative en matière d'urbanisme pourrait solutionner ce genre de situation.
- M le syndic, *Jean-Pierre Sueur* souligne que le contenu du courrier rédigé par *Philippe Somsky* révélait que le Car Postal reprenait les horaires précédents, qu'il n'y avait pas d'autres alternatives de site que celui du Rionzi pour le nouveau collège et qu'une UAPE supplémentaire est à l'étude.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée pour cette fructueuse séance et lui donne d'ores et déjà rendez-vous au 12.12.2016, pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est levée à 22h15.

Le Mont, le 19 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :  Le secrétaire : 

 DU MONT

Jean-Charles Fresquet Guy de Viron

Annexes :

- Postulat de Mme Catherine Roulet
- Intervention de Mme Laurence Müller-Achtari
- Rapports des commissions Ad Hoc et des Finances sur le site Intranet de la Commune.

Postulat moins de glyphosate et de pesticides dans notre commune

Le glyphosate est le désherbant le plus utilisé au monde, plus connu généralement sous le nom de Roundup et distribué par Monsanto. Cet herbicide doit cet important succès car il élimine rapidement toutes les « mauvaises herbes » par un simple épandage. Il est utilisé en agriculture en horticulture, dans les vergers, le long des voies ferrées, pour l'entretien des bords de routes et chemins et également par les particuliers. Selon l'office de l'agriculture (OFAG) 300 tonnes ont été utilisées en Suisse en 2013.

Cette même année, une étude européenne a permis de détecter dans l'urine humaine des résidus de glyphosate. Les échantillons prélevés en Suisse contenaient aussi des résidus du pesticide. Et selon l'émission « A bon entendre » du 29 septembre 2015, il a été montré que dans l'urine de 40 romands testés, 37,5% d'entre eux contenaient entre 0,1 et 1,55 µg/l de glyphosate.

Selon des travaux publiés par le Centre international de Recherche sur le cancer à Lyon, une agence de l'Organisation mondiale de la Santé spécialisée dans les questions relatives au cancer, le glyphosate doit être considéré comme un produit probablement cancérigène pour l'homme, et cela même à une concentration infime.

Plus les études avancent et plus les indices laissent supposer que le glyphosate et certains de ses adjuvants sont 1000 fois plus toxiques que supposés ou admis. Toxiques non seulement pour l'environnement et en particulier pour les nappes phréatiques, donc aussi pour l'homme et les animaux.

Suite à l'annonce de l'OMS en mars 2015 qui a requalifié le glyphosate dans la catégorie « probablement cancérigène », Migros et COOP ont retiré de leurs rayons les produits contenant du glyphosate. Certes, d'autres distributeurs n'y ont pas renoncé et l'usage en agriculture se fait à des concentrations 100 fois supérieur à celle des produits vendus aux privés.

De plus, des enquêtes l'ont montré, comme par FRC Magasine, les règles de sécurité lors de l'usage de ces produits, sont méconnues ou pas respectées, aussi bien par les privés que les professionnels.

La France a décidé d'interdire sa vente aux particuliers. En Suisse, le Conseil fédéral a décidé en juin dernier de ne pas légiférer sur cette substance. Un plan d'action national visant à réduire l'usage de pesticides de manière générale doit toutefois bientôt être mis en oeuvre

Comme on peut le constater, notre population est soumise à un dangereux cocktail de pesticides, par ce qu'elle mange, boit, respire. Une bonne promotion de la santé, serait donc d'interdire ou du moins de fortement déconseiller ces produits.

Suite à un courrier de Greenpeace aux communes vaudoises et genevoises, demandant si celles-ci utilisent ou pas du glyphosate et, si elles en utilisent, si elles ont un plan d'arrêt, 87 d'entre elles ont déjà répondu et 25 ont fait le pas d'arrêter cette utilisation. Sans en faire le tour général, on peut citer près de chez nous : Lausanne, Echallens, Epalinges qui

n'utilisent plus ce produit. D'autres comme Morges, Nyon, Ollon, sont en train d'arrêter. D'autres encore, très nombreuses, comme Le Mont, n'ont pas répondu.

Au vu des ces constats et des incertitudes générées par ce produit, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'interdire ou de réduire fortement l'utilisation du glyphosate. Ainsi notre commune pourrait aussi être exemplaire en matière d'écologie selon le mode suivant :

- Etablir un plan d'action d'agro-écologique, avec les cantonniers et/ou jardiniers de la Commune qui s'occupent de l'entretien des places de jeux, des plates-bandes, des bords de routes, allées et chemins, afin qu'ils utilisent des alternatives au glyphosate.
- Diffuser des informations à l'intentions des habitant-e-s de la commune du Mont, pour promouvoir le jardinage et la culture sans recours aux pesticides en particulier sans glyphosate, par exemple en diffusant dans les 4 Coins du Mont, des trucs et astuces pour la lutte contre les mauvaises herbes, en collaborant par exemple, avec Monsieur Jardinier ou autre spécialiste du jardin botanique.

D'avance je remercie la Municipalité de prendre en compte ce postulat.

Le Mont le 5.11.2016 Catherine Roulet



Intervention séance du Conseil du 7 novembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'exprime ici au nom de la Commission collègue Rionzi. Vous l'aurez compris dans notre rapport, nous avons souffert du calendrier nous laissant peu de temps pour étudier un dossier si complexe aussi bien que du déficit de vision, vision des variantes et vision de l'avenir. Se pose alors la question du travail des commissions, comment bien faire son travail sans tomber dans de la cogestion ?

Qu'attend-on du conseil communal sur un préavis comme celui-ci ?

La règle générale au niveau de la répartition des compétences entre les autorités veut que les attributions du Conseil soient exhaustivement listées dans la constitution ou la loi alors que la Municipalité bénéficie d'une compétence générale et résiduelle. En d'autres termes, le Conseil a des tâches bien définies, en matière de surveillance notamment, il ne peut l'exercer qu'au travers des commissions de gestion et des finances, du point de vue temporel que sur l'exercice précédant et non en cours d'exercice. Par contre, le Conseil étant appelé à voter sur toute dépense de plus de CHF 50'000.-, il exerce un pouvoir de validation ou de sanction. Ses droits sont clairs, il peut accepter, refuser (renvoyer en municipalité) ou amender.

On l'aura compris, le Conseil arrive toujours avec un temps de retard mais peut tout avaliser ou tout bloquer.

Alors comment travailler pour bien travailler ensemble ?

Comment améliorer ce flux tout en respectant la place de chacun ?

Ce sont ces questions que nous nous posons aujourd'hui.

Nous aimerions améliorer le cadre dans lequel nous devons prendre nos décisions. Un collègue, c'est beaucoup d'argent aux yeux des citoyens que nous représentons surtout quand cela fait directement suite à trois collèges flambants neufs et qu'un autre se profile encore dans les années à venir. Aujourd'hui l'école n'est plus seulement un bâtiment et des classes mais une école à journée continue voulue par le peuple, c'est à dire dont la prise en charge avant et après les cours, les cantines et les transports en font intégralement partie. Le domaine est complexe, changeant et sujet à une démographie dont les données sont aléatoires.

Pour combler ce déficit, nous avons pensé à vous proposer une commission du conseil thématique et consultative (selon l'art 36b de notre règlement) portant sur les questions scolaires et extra-scolaires qui pourrait servir d'interlocuteur privilégié à la Municipalité et de commission ad hoc en cas de préavis portant sur la matière, rendant compte au Conseil régulièrement sur ce sujet.

Puis nous nous sommes demandés comment utiliser les moyens existants au mieux et développer ce qui pouvait l'être pour ce sujet scolaire mais plus largement tout ce qui touche à la vision du développement de la commune.

A ce titre, le conseil d'établissement voulu par la nouvelle loi scolaire et qui remplace, dans une certaine mesure, l'ancienne commission scolaire pourrait être mieux utilisé. Le conseil d'établissement est de par la loi formé de 4 quarts, 1 représentant les autorités, 1 pour les parents d'élèves, 1 pour les professionnels de l'établissement et le dernier pour la société civile, c'est-à-dire les milieux concernés par la vie de l'établissement. Jusqu'ici, seuls des municipaux ont occupés les places vouées aux autorités. Pourquoi ne pas demander une place à la Municipalité pour représenter le Conseil ? Cela dépendra bien sûr de son bon vouloir.

Cette solution pourrait satisfaire le besoin d'information et d'échange dans le domaine scolaire stricto sensu pour autant que cette plate-forme soit utilisée à bon escient, c'est à dire que tous les acteurs y voient leur intérêt réciproque et la fasse fonctionner comme un véritable instrument d'échange et de réflexion aussi.

Manquerait encore la vision globale du développement de la commune :

Personne ici, vivant depuis 5 générations au Mont ou depuis 5 ans ne peut le contredire, la Commune s'est transformée, s'est construite, peuplée, reliée aux réseaux des TL lausannois, le

Mont est sur le point de devenir une ville. Bravo à nos autorités qui ont réussi cette transformation mais il faut nous donner maintenant les moyens de suivre cette évolution et pouvoir se positionner sur des sujets aussi importants que toutes les infrastructures que nous devons construire pour faire face à cette mue. Nous avons vu à quel point, en étudiant ce sujet, il fallait maîtriser tout un contexte bien plus large pour pouvoir se positionner. La nécessité d'un collège dépend de la démographie, sa localisation du plan général d'affectation et des plans de quartier, des transports aussi, les plans du collège de la connaissance du monde scolaire et extra-scolaire, le bâtiment du monde de la construction etc...

A regarder et chercher ce qui se fait ailleurs, nombre de communes vaudoises comme Echallens, Belmont, Pully, Epalinges et j'en passe... connaissent une commission consultative d'urbanisme chargée entre autres de se prononcer sur tout projet d'équipements collectifs dont les sites scolaires, agissant comme groupe de travail sur demande de la Municipalité aussi et/ou éventuellement comme commission ad hoc.

N'aurions-nous pas avec ces deux solutions et pour autant que la Municipalité le veuille bien en ce qui concerne le conseil d'établissement la thématique scolaire mieux comprise en amont et la vision stratégique du développement de la Commune ?

Le rapport a fait éclore de nouveaux besoins, plusieurs possibilités sont ouvertes, la commission vous fait part de ses réflexions et pour ne pas prendre de décisions hâtives vous recommande d'y penser au sein de vos groupes pour que se dégage la meilleure façon de travailler de façon éclairée et harmonieuse.

L'idée est de pouvoir prendre une décision d'organisation à la séance du conseil de décembre.

Laurence Muller Ahtari